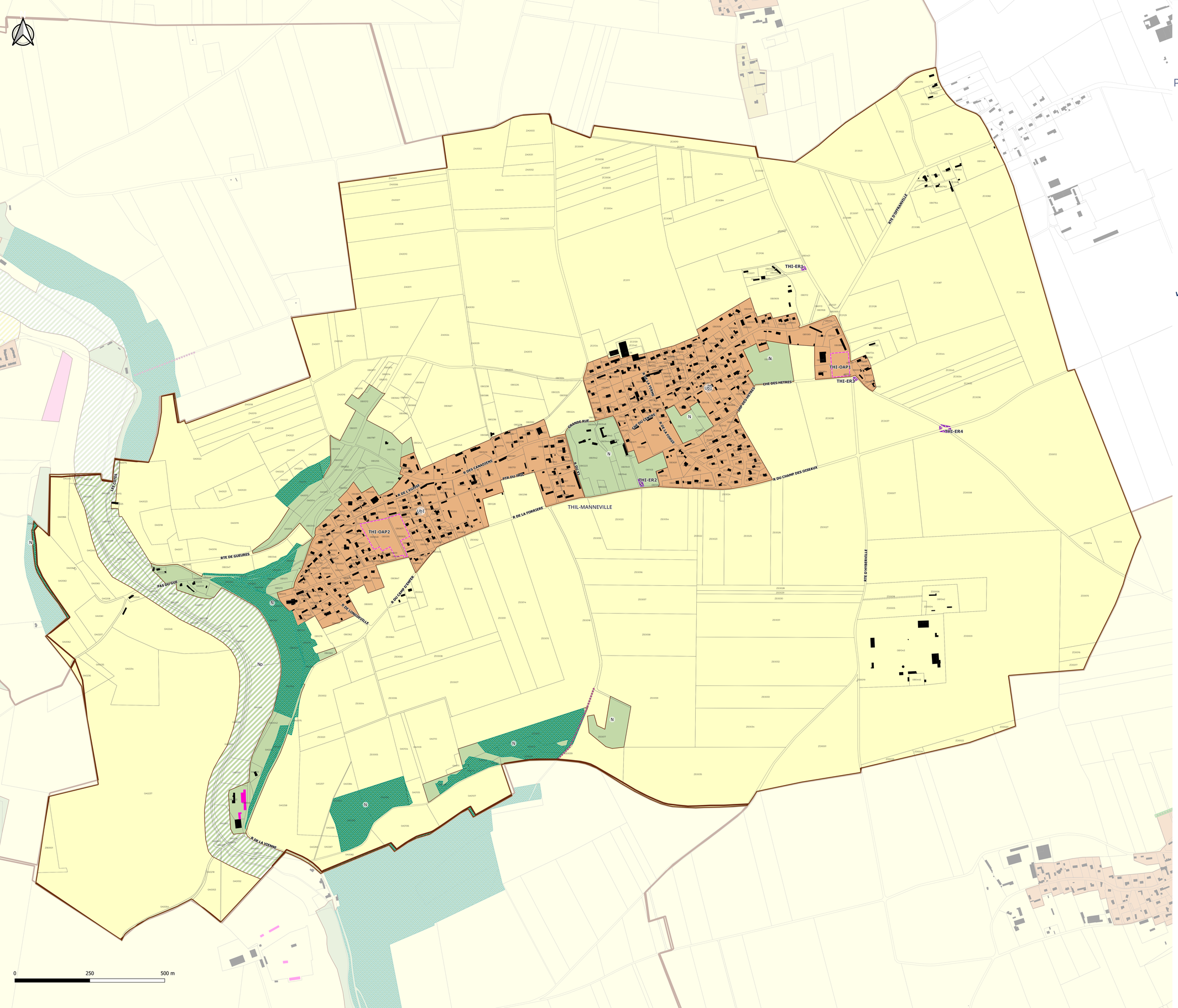

Terroir de Caux
Communauté de Communes

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
–
PLUi

3B. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°1

THIL-MANNEVILLE

Echelle : 1/4000

pièce n° 1 2 3 4 5
A B C D

VERSION POUR APPROBATION - MARS 2026

géostudio
gama
NOVASCOPIA
capla

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

1. HABILLAGE

- Limite communale
- Limite parcellaire (PCI Vecteur Millésime 2025)
- Bâti

2. ZONAGE

- Ub1 : zone urbaine appliquée sur les centres-bourgs des communes "pôles d'appui" et "villages" et sur les zones à dominante résidentielle des communes "pôles d'équilibres"
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques

3. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Rues et sentiers piétonniers / cyclables à préserver (L.151-38 CU)
- Emplacement réservé
- EBC
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)